

# POLITIQUE D'INCLUSION (BESOINS ÉDUCATIONNELS SPÉCIAUX)

## **Sommaire**

<b>1. ÉLÉMENTS DE CADRAGE</b>	<b>2</b>
<b>2. L'INFRASTRUCTURE</b>	<b>2</b>
<b>3. PRATIQUES ENSEIGNANTES : UN ENCADREMENT DE PROXIMITÉ</b>	<b>3</b>
<b>4. LA FORMATION DES CADRES ENSEIGNANTS</b>	<b>4</b>
<b>5. L'OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT ET PARTENARIAT</b>	<b>5</b>
<b>6. TABLEAU RÉCAPITULATIF</b>	<b>6</b>

## Éléments de Cadrage

Selon la Loi cadre 51/17 du ministère de l'éducation nationale et la classification des troubles mentaux, DSM-5, les élèves à Besoins Éducationnels Spécifiques sont des élèves en difficultés d'apprentissage dont il faut détecter les symptômes, ainsi que les mesures d'aide efficaces pour leur permettre de surmonter les obstacles à l'apprentissage.

Les élèves à besoins spécifiques sont définis comme « des élèves qui souffrent d'handicap d'une limitation d'activité ; d'une restriction de participation à la vie en communauté scolaire ; ou d'une altération importante, durable ou définitive d'une ou de plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, ou cognitives ».

Les troubles de fonctionnement en classe se manifestent à plusieurs niveaux : l'attention, la mémorisation, le raisonnement, la coordination, la communication, la lecture, l'écriture, l'orthographe, le calcul, la sociabilité, ainsi que la maturité affective.

1. L'affirmation de l'identité et la construction de l'estime de soi ;
2. La valorisation des connaissances antérieures ;
3. L'étayage (renforcement, soutien, appui...) : 'Le concept d'étayage en pédagogie renvoie à la théorie de l'américain Jérôme Bruner et à l'intervention de l'adulte dans l'apprentissage de l'enfant : L'étayage désigne l'ensemble des interactions d'assistance de l'adulte permettant à l'enfant d'apprendre à organiser ses conduites afin de pouvoir résoudre seul un problème qu'il ne savait pas résoudre au départ.'  
*Wikipédia*

En l'occurrence, et pour mener à bien sa mission éducative, la politique de l'Institution EL YAKADA en matière des Besoins Éducationnels Spécifiques se base sur les points suivants :

- L'infrastructure ;
- Les pratiques enseignantes ;
- La formation des cadres enseignants et administratifs ;
- L'ouverture sur l'environnement et le partenariat.

### A. L'infrastructure :

**L'infrastructure et le dispositif mis en place par l'établissement a pour but de renforcer les conditions qui favorisent la réussite scolaire. Elle comprend les éléments suivants :**

- a. **L'accessibilité** : passages adaptés pour les salles de classe ; pour les enfants qui ont des problèmes de motricité, leurs salles sont généralement au rez- de chaussée,
- b. Tout élève ayant un problème de motricité dispose de *chaises adaptées*
- c. L'institution a mis en place *une équipe pluridisciplinaire de pilotage et de gestion*
- d. L'institution envisage l'accélération dans *la diffusion des usages numériques*
- e. Les *acteurs de l'orientation* sont mobilisés pour assurer une intégration rapide.

## a. La détection :

1. La détection de la précocité intellectuelle ou de troubles psychiques est la responsabilité des enseignants et du staff administratif, qui sont chargés avec l'aide de l'équipe pluridisciplinaire de pilotage et de gestion, de proposer des réponses adéquates et un suivi à travers les évaluations régulières des acquis de chaque élève dont ils informent les parents (ou le représentant légal).
2. L'Institution dispose des services *d'un médecin et un coach scolaire* et fait appel à l'expertise de *psychologues scolaires* pour une meilleure analyse de la situation de chaque enfant à besoins spécifiques.
3. Le *dialogue engagé avec les parents* durant l'année scolaire se poursuit au-delà avec l'appui du service de santé scolaire concerné.
4. L'institution dispose *d'un dossier pour chaque élève souffrant d'un handicap*. Ce dossier comprend les fiches de renseignements scolaires, psychologiques, médicaux et sociaux.
5. Lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les compétences de base et pour réussir la scolarité obligatoire jusqu'à la fin du cycle fondamental, l'Institution négocie avec les parents ou le responsable légal de l'élève un programme personnalisé de réussite scolaire selon les standards de l'IB et du Ministère de L'éducation Nationale. (Voir politique d'évaluation).

## b. L'accueil

1. **La première fois dans l'établissement** : Un parent, un grand frère ou une autre personne permettra un premier contact rassurant.
2. **Le premier contact avec l'élève** : une attitude accueillante (sourire, observation discrète et bienveillante, ...), lui faire visiter la classe en lui décrivant le matériel.
3. **La première fois avec la classe** : Procéder à une présentation lucide et rapide tout en évitant la présentation de l'élève à l'ensemble de la classe.
4. **La première fois en classe** : Selon le type d'handicap, choisir pour lui une place convenable à côté d'un élève volontaire pour lui réexpliquer les consignes.

## B. Pratiques Enseignantes : Un encadrement de proximité

- a. **L'acte de l'enseignement** : Le but est d'instaurer au sein de l'école une culture favorisant l'intégration à travers les actions suivantes :
  - Le coaching scolaire, gérer les déficits de l'attention et l'hyperactivité selon les cas existants ;
  - Gérer les déficits de l'attention et l'hyperactivité selon les cas existants (enseignement centré sur l'élève)

- Adopter un enseignement centré sur l'élève et une pédagogie différenciée qui prend en considération les besoins des élèves à besoins particuliers.
- Adopter des approches basées sur l'investigation pour favoriser l'apprentissage et la créativité ;
- Appliquer la pédagogie des intelligences multiples au processus de la pensée (passer du simple au complexe) ;
- En se basant sur Approches de l'apprentissage de l'IB, promouvoir apprendre à apprendre ;
- Développer l'éducation à la coopération, à la citoyenneté et le comportement civique chez toute la communauté scolaire pour faciliter l'intégration des EBS
- Promouvoir l'utilisation des TICE dans toutes les tâches d'enseignement ou d'évaluation pour mieux servir cette population

**b. La centralité des langues et communication** : privilégier les langues et la communication pour une intégration rapide et meilleure de ces élèves dans la communauté scolaire.

### L'évaluation :

L'institution veille à ce que tous ses élèves reçoivent le même degré d'attention de la part du corps enseignant et administratif. Et même si l'Institution ne dispose pas encore de structures spécialisées pour ces enfants, une attention particulière leur est allouée. Dans des cas de problème de motricité, par exemple, la passation des tests se fait avec l'accompagnement d'une autre élève scolarisé un niveau inférieur de celui du candidat). Des examens adaptés à cette population existent déjà au niveau institutionnel (6<sup>ème</sup> primaire ; 3<sup>ème</sup> collège...); des pratiques adéquates pour les autres niveaux restent à développer.

D'autres actions évaluatives sont prévues dans le cadre du PEI pour mieux aider ces élèves à intégrer cette communauté scolaire, notamment :

- Procurer une évaluation variée et pertinente en se basant sur les acquis des élèves, tout en étant différenciée. (Projets, présentations orales, productions écrites, ...etc.) ;
- Privilégier l'évaluation continue et l'évaluation par projets aux évaluations sommatives afin de leurs donner plus de chances pour élargir leur champ de connaissances ;
- Les enseignants sont encouragés à promouvoir le contrôle par les pairs
- L'évaluation des unités de travail basée sur des tâches différenciées est adoptée par l'évaluation des compétences ;

### C. La formation des cadres enseignants :

L'Institution EL YAKADA considère que le développement professionnel des enseignants est un atout nécessaire à une meilleure adaptation des pratiques de l'enseignant aux besoins éducatifs des élèves à besoins spécifiques. L'équipe de formateurs disciplinaire et

pluridisciplinaire de l'Institution multiplie ses efforts en mettant en place, au titre de la compensation, différents aménagements et adaptations afin de :

- Venir en aide à ces élèves dans leurs projets personnalisés de scolarisation ;
- Accompagner les professeurs pour répondre aux exigences exponentielles des élèves à besoins spécifiques ;
- Remédier à tout retard dans le développement personnel et social des élèves ou à des difficultés au niveau des aspects du fonctionnement des élèves ;
- Former les nouveaux enseignants au dispositif d'accompagnement des élèves à besoins spécifiques ;
- Octroyer au volet de la psychopédagogie une place de choix dans les modules de formation.

## D.L'ouverture sur l'environnement et partenariat

Pour rendre les parents plus impliqués dans un suivi de proximité de la scolarisation de leurs enfants en difficulté, l'institution EL YAKADA, selon les cas disponibles, procède à :

- Établir des relations avec médecins soignants des élèves à besoins spécifiques :
- Établir un dialogue continu avec les parents, maintenir un suivi avec les parents avec un accompagnement positif.
- Mobiliser les partenaires :(ordre des médecins, organisations ou instances internationales, etc.
- Établir et accroître les relations avec la société civile (associations concernées, ...etc.)

## Amélioration de la politique de l'Institution : Évaluation des performances de l'Institution

1. Impliquer ces enfants à besoins spécifiques dans les activités artistiques et culturelles comme moyen efficace et rapide pour faciliter leur intégration sociale
2. L'équipe pluridisciplinaire assure le suivi du dispositif mis en place pour promouvoir la scolarisation de cette catégorie d'élèves.
3. Faire le suivi des acquis et des performances des élèves à besoins spécifiques par le biais de l'élaboration régulière des rapports par les enseignants sur l'état d'avancement des acquis de ces élèves

### Conclusion :

Toutes ces mesures prises dans le but d'assurer une intégration réussie des enfants à besoins spécifiques dans le cursus scolaire institutionnel, sont considérées par l'Institution EL YAKADA comme étant encore à l'état embryonnaire. Les responsables de l'Institution comptent bénéficier de l'expérience du programme de l'IB et des recommandations de la Loi Cadre 51.17 en ce qui concerne l'éducation inclusive pour promouvoir de meilleures pratiques dans ce domaine.

**Tableau récapitulatif des actions prises par l'institution dans le cadre de l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques**

<b>L'INFRASTRUCTURE</b>	L'accessibilité passages adaptés pour les salles de classe
	Chaises adaptées
	Une équipe pluridisciplinaire de pilotage et de gestion
	La diffusion des usages numériques
	Acteurs de l'orientation pour intégration rapide
<b>LA DÉTECTION</b>	Coordinations entre enseignants, staff administratif et parents
	Présence d'un médecin/de psychologues scolaires
	Dialogue engagé avec les parents
	Un dossier pour chaque élève souffrant d'un handicap
	Présence d'un programme personnalisé de réussite scolaire
<b>L'ACCUEIL</b>	La première fois accueillie dans l'établissement
	Le premier contact avec l'élève
	La première fois avec la classe
	La première fois en classe
<b>PRATIQUES DE CLASSE : UN ENCADREMENT DE PROXIMITÉ</b>	
<b>LANGUES ET COMMUNICATION : PRIVILEGIER LES LANGUES ET LA COMMUNICATION</b>	
<b>L'EVALUATION</b>	Procurer une évaluation variée et pertinente
	Privilégier l'évaluation par projets
	Promouvoir le contrôle par les pairs
	L'évaluation des unités de travail basée sur des tâches différenciées
	Évaluation de l'ensemble des compétences et besoins de l'élève
<b>LA FORMATION DU CORPS ENSEIGNANTS</b>	Accompagner les professeurs
	Remédier à tout retard dans le développement personnel et social des élèves
	Former les nouveaux enseignants au dispositif d'accompagnement
	Rôle de la psychopédagogie une place de choix dans les modules de formation
<b>L'OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT ET PARTENARIAT</b>	Établir des relations avec médecins soignants
	Établir un dialogue continu avec les parents
	Mobiliser les partenaires
	Établir et accroître relations avec la société civile